

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le Conseil de l'Eau du nord de la Gaspésie lance la deuxième vague du Fonds EAU Nord Gaspésie dans la foulée de la Journée Mondiale de l'eau.

Saint-Maxime-de-Mont-Louis, 17 mars 2016 - Pour souligner la Journée mondiale de l'eau ce 22 mars, le Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie invite la population et les organismes œuvrant entre Cap-Chat et Gaspé à réaliser de petits projets en lien avec cette précieuse ressource. Nous sommes choyés de compter sur de multiples rivières et lacs en santé qui font la renommée de la Gaspésie et nous devons continuer de mettre en œuvre des stratégies pour mieux les connaître, les conserver et les mettre en valeur. Votre organisme de bassin versant lance donc la deuxième vague de son Fonds EAU nord Gaspésie pour inciter les organismes admissibles à mettre en œuvre des actions concrètes qui assureront la pérennité de cette ressource unique.

Plusieurs options s'offrent à vous : revitaliser une bande riveraine, sensibiliser les citoyens à la consommation d'eau potable ou à la saine gestion des matières résiduelles, réaliser un programme de formation et accompagner des municipalités, entreprises ou des propriétaires forestiers et riverains vers l'adoption de bonnes pratiques... et plus encore (voir information complémentaire à la fin du communiqué).

Nous proposons aux municipalités, institutions et autres organismes ou associations sans but lucratif deux volets de financement pour des petits projets répondant aux orientations du [Plan directeur de l'eau préliminaire](#) du nord de la Gaspésie. D'une part, les promoteurs peuvent soumettre des projets qu'ils réaliseront eux-mêmes. D'un autre côté, nous offrons la possibilité aux organismes de faire une demande de service au Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie. La période de dépôt de projets est ouverte jusqu'au 21 avril 2016 à 17h00. Un comité se réunira par la suite pour évaluer et sélectionner les projets qui seront financés. Cette année un montant maximal de 25000\$ est alloué pour le financement de projets, au sein d'une enveloppe de 75000\$ qui est prévu pour 3 ans (2015 à 2018). En pièce jointe, vous pouvez consulter le Cadre de gestion du Fonds EAU Nord Gaspésie.

Le Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie sera heureux de répondre à vos questions concernant le plan directeur de l'eau préliminaire et votre idée de projet. Veuillez communiquer avec nous pour recevoir le formulaire pour la soumission d'un projet.

Pour information

Julie Madore

Directrice, Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie

418-797-2602

direction@conseileanordgaspesie.ca

Le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie est un organisme sans but lucratif qui a comme mission d'assurer la concertation, la planification ainsi que la conciliation des usages de l'eau en fonction des principes de gouvernance participative et de gestion intégrée des bassins versants de la zone Gaspésie Nord. Pour ce faire, il doit élaborer et mettre à jour un Plan directeur de l'eau, le promouvoir et suivre sa mise en œuvre en s'assurant d'informer et de consulter les acteurs de l'eau et les citoyens.

Information complémentaire :

Orientations du plan directeur de l'eau préliminaire du nord de la Gaspésie et idées de projets pour le Fonds EAU nord Gaspésie

- **Orientation 1** : Prévenir et diminuer l'érosion et l'apport de sédiments d'origine anthropique dans les cours d'eau
 - Former les acteurs des secteurs forestiers, agricoles et municipaux à la prévention de l'érosion lors de travaux près de cours d'eau ou de lacs.
- **Orientation 2** : Assurer la sécurité des citoyens et prévenir les dommages aux infrastructures en lien avec la dynamique des cours d'eau dans un contexte de changements climatiques
 - Réaliser des projets à une échelle locale pour accompagner les citoyens et les municipalités dans la consolidation de leur plan d'intervention en cas de sinistres (inondation) : plan de gestion de cours d'eau, plan d'intervention, cartographie participative.
- **Orientation 3** : Acquérir et diffuser des connaissances sur la qualité des eaux de surface et souterraines
 - Mettre en place un programme de suivi bénévole de lacs ou rivières avec les citoyens.
- **Orientation 4** : Assurer la disponibilité d'une eau potable de qualité en quantité suffisante et une consommation durable de la ressource
 - Sensibiliser les citoyens et offrir des solutions pour diminuer la consommation d'eau potable.
 - Former et outiller les municipalités dans la mise en œuvre des normes et règlements en vigueur : plans d'actions ou outils technique pour consolider la mise en œuvre de politiques et règlements.
- **Orientation 5** : Prévenir et diminuer les risques de contamination des eaux de surface et souterraines
 - Acquérir des connaissances et sensibiliser les entreprises, institutions, citoyens et municipalités aux bonnes pratiques pour prévenir la contamination de la ressource EAU (matières résiduelles, eaux usées, installations septiques individuelles, matières dangereuses, pesticides et engrais, etc.)
- **Orientation 6, 7 et 8** : Conserver et mettre en valeur les écosystèmes riverains, les milieux humides, les habitats aquatiques et espèces piscicoles
 - Caractériser des rivières, lacs, milieux humides, habitats ou espèces aquatiques pour mieux les connaître **et** diffuser l'information avec des outils concrets aux acteurs concernés.
 - Sensibiliser les usagers aux richesses de ces milieux (interprétation) et aux bonnes pratiques.
 - Engager les citoyens, écoles, et autres, dans la réalisation de projets concrets pour conserver, restaurer ou mettre en valeur ces milieux dans leur communauté.
- **Orientation 9** : Harmoniser et mettre en valeur les usages en lien avec nos cours d'eau
 - Élaborer un plan de gestion ou de conservation concerté pour un lac, une rivière ou un cours d'eau en particulier.
 - Créer des associations de riverains et les accompagner dans des activités de surveillance environnementale de leur milieu.

Pour de plus amples information sur le Plan directeur de l'eau, consulter notre

[Site web](#) et le [document synthèse](#).